

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Acquérir par équivalence la qualification SSIAP3 (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes).

Texte de référence :
Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Chef de service de sécurité incendie

Validation :

Test d'évaluation permettant de s'assurer des connaissances du candidats et délivrance d'un certificat de qualification SSIAP3 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Contenu pédagogique :

- Le feu : le feu et ses conséquences – Mise en œuvre des moyens d'extinction (*programme 24 heures*)
- La sécurité incendie et les bâtiments : Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant (*programme 34 heures*)
- Gestion des risques : réalisation des travaux de sécurité – documents administratifs (*programme 34 heures*)
- L'équipe : Le management de l'équipe de sécurité – Organiser le service – Notions de droit civil et pénal (*programme 24 heures*) – *Le code du travail applicable aux salariés (programme 34 heures)*
- Gérer le budget : La réalisation des budgets – La fonction achat – La gestion des contrats de maintenance des installations de sécurité

Pré requis :

Titulaires du DUT « hygiène et sécurité environnement : option protection des populations – sécurité civile » :

ou

Titulaires du PRV 2 ou du Brevet de Prévention ou de l'attestation du ministre de l'intérieur

+ PSC 1 de moins de 2 ans, SST ou PSE en cours de validité

Moyens pédagogiques :

Utilisation des équipements et matériels prévus par l'arrêté ministériel du 02/05/2005 modifié.

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

23 au 27 jan	04 au 08 sept
06 au 10 mars	02 au 06 oct
03 au 07 avril	27 nov au 01 déc
15 au 19 mai	18 au 22 déc
19 au 23 juin	


MARSEILLE

sur demande


LYON

sur demande


ROUEN

sur demande


Durée :

24 heures – 3 jours (DUT)
ou
34 heures – 5 jours (PRV2)


Nombre de stagiaires :

10 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé